

Comités de concertation utilisateurs et bureaux d'enregistrement



Compte-rendu du 14 mars 2024

SOMMAIRE

1.	PRESENTS.....	3
2.	ORDRE DU JOUR.....	5
3.	ACCUEIL ET POINT D'ACTUALITES.....	6
3.1.	POINTS D'ACTUALITE	6
3.2.	PROCHAINES ELECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN JUIN 2024.	8
3.3.	SMSI+20 – CONSULTATION	10
4.	POINT D'AVANCEMENT RELATIF AUX SUJETS DE CONCERTATION DU DERNIER CCUBE	11
4.1.	DISPOSITIF FEDERE DE VERIFICATION DES DONNEES DES CONTACTS TITULAIRES	11
4.2.	SANCTIONS GRADUEES DES BUREAUX D'ENREGISTREMENT NE RESPECTANT LEURS ENGAGEMENTS DE LUTTE CONTRE LES ABUS	17
4.3.	LANCEMENT DU GTT ABUS	22
5.	SUJETS REMONTES PAR LES MEMBRES A TRAVERS LEURS REPRESENTANTS.....	24
5.1.	LISTE DES TERMES SOUMIS A EXAMEN PREALABLE.....	24
6.	PRESENTATION DES POINTS SOUMIS A LA CONCERTATION DES MEMBRES.....	26
6.1.	MODALITES DE FINANCEMENT DES 11% D'INTERET GENERAL AU-DELA DU MONTANT RESERVE A LA FONDATION ET AUX ACTIONS AVEC LE COLLEGE INTERNATIONAL.....	26
6.2.	PLAN D'ACTION 2024 DU RENOUVELLEMENT DE LA PROMESSE ASSOCIATIVE	28
7.	PROCHAINS RENDEZ-VOUS.....	37

1. Présents

Utilisateurs

20 personnes (10 en présentiel et 10 en distanciel) représentant 17 membres du collège.

- BACHOLLET Sébastien représentant ISOC France
- BIRCKER Fabrice représentant Plasseraud IP
- BOUTIGNON Antoine
- CHAGNY Nicolas représentant ISOC France
- CHAUMONT Eugénie
- CHELLY David
- FITZJEAN O COBHTHAIGH Alexis
- LESVENAN David représentant Association www.bzh
- LOUIS Benjamin représentant .alsace
- MCHATET Abdel
- MORENETS Yuliya
- NGUYEN François
- PAWLAK Nicolas
- PERPERE PAUL représentant l'INPI
- POPINEAU Claire représentant ISOC France
- PORTENEUVE Elisabeth
- PRET Charline représentant Novagraaf
- PRUNIERES Lucie représentant Made in IP
- TAYER David-Irving
- VALLADE Mélanie représentant Novagraaf

Bureaux d'enregistrement

21 personnes (8 en présentiel et 13 en distanciel) représentant 16 membres du collège.

- ALMIRON Sébastien représentant NETIM

- CALLOCH Antoine représentant OVH Cloud
- CANER Emma représentant OVH Cloud
- DESSENS Emilie représentant DOMAINOO
- DON Anthony représentant SOLIDNAMES
- DULAC Bernard représentant DATAXY
- ENGRAND Sophie représentant NORDNET
- FRANCK Philippe représentant DOMAINIUM
- FRANQUINET Arnaud représentant GANDI
- FRIGAULT Laurent représentant SCALEWAY
- GEOFFROY Pierre représentant ONE2NET
- HAUSS Patrick représentant CSC
- JEAN-GILLES Sophie représentant ORANGE
- JUNG Scott représentant NORDNET
- KARA Soraya représentant GANDI
- KORN Jennifer représentant ORDIPAT
- LANTONNET Éric représentant DIGITAL GROUP SERVICES
- MANCEC Gaël représentant CABINET GERMAIN MAUREAU
- MICHOT Jean-Claude représentant SCALEWAY
- SAINTPIERRE Julien représentant DOMAINOO
- WITTERSHEIM Arnaud représentant NAMESHIELD

Afnic

- AMPEAU Benoit, Directeur des Partenariats & de l'Innovation
- APFELBAUM Gabrielle, Directrice de la Communication
- BATIFOULIER Caroline, Chargée d'appui projets R&D Partenariats
- BONIS Pierre, Directeur général
- CANAC Sophie, Responsable gouvernance associative
- CASTEX Lucien, Représentant pour les affaires publiques
- GEORGELIN Marianne, Directrice Juridique, Politiques de Registre & Affaires publiques

- MASSÉ Régis, Directeur Systèmes d'Information
- PASSEREAU Mégane, Assistante à la Direction générale
- TURBAT Emilie, Directrice marketing et commercial

2.Ordre du jour

- Points d'actualité
- Point d'avancement relatif aux sujets de concertation du dernier Comité de Concertation
- Sujets inscrits à l'Ordre du jour suite aux remontées par les membres à travers leurs représentants
 - Liste des termes soumis à examen préalable
- Mise au point d'une feuille de route des sujets inscrits à la demande des membres pour les 2 prochains Comités de Concertation
- Présentation des points soumis à la concertation :
 - Modalités de financement des 11% d'intérêt général au-delà du montant réservé à la fondation et aux actions avec le collège international
 - Plan d'action 2024 du renouvellement de la promesse associative
- Comités de concertation séparés
- Avis de restitution des comités de concertation
- Échanges informels & prochains rendez-vous Afnic
- Networking
- Comité de concertation extraordinaire spécial NIS 2

3. Accueil et point d'actualités

Pierre Bonis ainsi que les co-présidents remercient les membres présents dans les nouveaux locaux de l'Afnic et ceux présents à distance. Il rappelle le programme de la journée, qui sera séparée en une phase de concertation des membres et une phase de restitution des avis et d'échanges. Sera également suivi d'un Comité de concertation extraordinaire sur le thème de la directive NIS 2, qui s'étend au-delà des membres.

3.1. Points d'actualité

- L'emménagement de l'Afnic dans ses nouveaux locaux, à Guyancourt. Ce Comité de concertation est le premier événement à permettre aux membres de découvrir les espaces.

- Les échanges et les débats se poursuivent avec l'ANSSI sur la directive NIS 2. Début décembre 2023 a eu lieu un comité de liaison Etat/Afnic avec l'ANSSI et la DGE concernant les modalités de transposition.

Suite au Comité de concertation de ce jour, aura lieu un comité de concertation extraordinaire sur les impacts de NIS 2 sur les noms de domaine, regroupant également des personnalités non-membres de l'Afnic.

L'article.45 du Code des Postes des Télécommunications Électroniques va définir plus précisément l'encadrement juridique de la gestion des noms de domaines.

- Une des priorités stratégiques 2024 du Conseil d'administration de l'Afnic est l'avancement sur les 3 extensions ultra-marines des Caraïbes dont l'Afnic n'est pas opérateur de registre.

L'Afnic, de par son expérience et son savoir-faire peut envisager une prise de contact avec les opérateurs actuels en vue de leur venir en aide sur la gestion de ces registres.

- Retour des équipes de l'Afnic après une semaine à Puerto Rico pour le Forum Communautaire de l'ICANN. La date est en train de s'officialiser concernant le dépôt des candidatures pour l'ouverture des prochains gTLDs en 2026. Certains aspects sont encore en discussion, comme par exemple les modalités précises et le prix du dépôt des futures candidatures.

- Régis Massé, Directeur des Systèmes d'Information de l'Afnic, partage avec les membres une grande fierté : tous les tests DNS et DNSSEC automatiques mis en place par l'ICANN pour les futures pré délégations des Opérateurs Techniques de Registre utilisera le logiciel ZoneMaster développé par l'Afnic en collaboration avec le registre suédois.
- L'organisation pour l'ICANN 81 à Istanbul en novembre 2024 se met en place sur le volet sécurité. Un atelier, organisé par le groupe de travail TLD-OPS (groupe de cybersécurité du ccNSO), est prévu dans le but d'accompagner les registres de taille modeste à préparer un plan de défense, de continuité d'activité et de communication en vue d'une cyber-attaque.
- L'ICANN a annoncé également la fin de l'obligation de la mise en œuvre d'un service d'annuaire reposant sur le protocole Whois à partir du 28 janvier 2025 pour les extensions gTLDs. Il sera totalement remplacé par le protocole RDAP. La base de données des titulaires sera quant à elle toujours existante pour le bon fonctionnement du Registre.
- De plus, de nombreux échanges ont eu lieu avec le Collège International pour la préparation de l'ICANN 80 à Kigali, au Rwanda, où l'Afnic compte sur une forte représentation de ses homologues africains. Dans le cadre du programme « Coalition for Digital Africa », l'Afnic animera une session de formation pour les registres bénéficiaires présents en amont de l'ICANN.

- La prochaine Lettre aux décideurs publics (envoi trimestriel) contiendra un article sur l'acceptation universelle : <https://www.afnic.fr/observatoire-ressources/observatoire/la-lettre-afnic-a-destination-des-decideurs-publics/>

3.2. Prochaines élections du Conseil d'administration en juin 2024.

Pour rappel, un des deux représentant du collège Bureaux d'enregistrement, Arnaud Franquinet a exprimé sa volonté de ne pas renouveler son mandat d'administrateur. Il a été grandement remercié pour toute son implication durant les 4 ans de son mandat, à travers ses participations, son expérience et sa capacité de représentation à travers les différentes instances de l'Afnic.

Élections lors de l'Assemblée générale 2024 – 2 collèges concernés

- 1^{er} tour en ligne une semaine avant et éventuel deuxième tour en ligne et en présentiel pendant l'AG

Les mandats remis en jeu :

- Collège utilisateurs – ISOC France (représenté par Sébastien Bachollet)
- Collège BE – GANDI (représenté par Arnaud Franquinet)

Quelques rappels des statuts et du règlement intérieur de l'association pour les élections :

- Un comité de validation des candidatures composé de 3 membres doit être désigné par le CA (statuts 11.1)
- Les candidatures doivent arriver à l'Afnic 6 semaines avant la date de l'AG (RIA 2.3.2d)

Rétroplanning d'organisation des élections de l'AG 2024

- Conseil d'administration du 07/02 :
 - Constitution du Comité de validation de candidatures (composé de 3 membres non-candidats désignés par le CA)
 - Validation du formulaire de déclaration d'intérêts modifié
- Entre le 08/02 et le 28/02 :

- Préparer tous les modèles de documents pour les candidats
- Ouverture de la campagne : Envoi de l'email d'appel à candidatures aux membres BE (fait le 15/02)
- Jusqu'au 28/03 :
 - Déclaration des candidatures : envoi par les candidats de leur profession de foi et leur déclaration d'intérêt
- Début avril :
 - Vérification par le comité de validation des candidatures de la recevabilité des candidatures
- CA du 3 ou 4 avril :
 - Résolution de convocation AGO
- Mi-avril (avant le 23/04)
 - Publication des candidatures validées sur l'espace membres
 - Début de la campagne électorale en ligne
- Fin avril ou avant le 14/05
 - Réunion en ligne pour la présentation des candidats aux membres BE et U – Questions/ réponses
 - Intervention du Comité de validation en intro
- Au plus tard le 14/05 :
 - Envoi de la convocation électronique à l'AGO (à tous les membres)
 - Information des candidats sur le corps électoral
- Du 27 au 28 mai :
 - Ouverture du vote élection pendant une semaine
 - 2^{ème} tour entre 24h et 48h en ligne avant d'AG
- AGO du 04 juin
 - AG en présentiel ou à distance, dépouillement des votes
 - PV de désignation du nouvel administrateur

3.3. SMSI+20 – Consultation

Gouvernance d'Internet en 2024 : Un contexte SMSI+20 et la négociation d'un pacte numérique mondial

Un contexte de réforme de la gouvernance d'Internet en 2024 et 2025

→ **Depuis 2005** : une évolution et une complexification progressive de la société de l'information.

→ **Importance pour l'Afnic et la communauté internet française de participer.**

Négociation d'un sommet pour le futur lequel comprendra un pacte numérique mondial

→ **Pour 2024**

→ Une phase de consultation sur l'architecture du pacte achevée le 8 mars 2024 : **participation de l'Afnic.**

→ Publication d'une première version du Pacte dite « Zero Draft » attendue fin avril 2024, suivi d'une discussion intergouvernementale pour une adoption prévue en septembre 2024.

Le Sommet mondial pour la société de l'information +20

→ **Revue à 20 ans du SMSI** : des tensions autour du modèle multi-parties prenantes et des modalités de gouvernance.

→ **Une phase de consultation ouverte jusqu'au 31 mars 2024** → projet de réponse de l'Afnic

Gouvernance d'Internet : consultation SMSI+20

Questionnaire sur l'implémentation du SMSI (CSTD, UIT, UNESCO, UNDP)

- **Le SMSI pose les bases de la gouvernance de l'Internet que l'on connaît** : répartition des mandats au sein des Nations Unies, émergence de nouveaux acteurs et **reconnait le rôle des parties prenantes dans la gouvernance d'Internet**
- **Contributions attendues avant le 31 mars 2024.**
 - L'appel est ouvert à **toutes les parties prenantes** : une contribution publiée par ex par ISPCP.
 - Un **projet de contribution de l'Afnic** sur lequel nous ouvrons dès à présent un **appel à commentaires de nos membres**
- Ouverture le 14 mars 2024 → Fermeture le 25 mars 2024 → Finalisation et soumission au 31 mars 2024

Les membres vont recevoir dans les jours qui viennent un mail de sollicitation qui leur permettra de participer à la soumission que fera l'Afnic en apportant leur point de vue sur le sujet.

4. Point d'avancement relatif aux sujets de concertation du dernier CCUBE

4.1. Dispositif fédéré de vérification des données des contacts titulaires

Rappel de l'agenda :

- Consultation Publique : rappels et synthèse
- Tags des contacts titulaires : « état des lieux »
- Évolution des contrôles de joignabilité depuis 2021
- La joignabilité depuis le 1^{er} janvier 2024
- Conclusion

La Consultation Publique

Du 16/10/2023 au 24/11/2023, dans le cadre de son renforcement de lutte contre les abus, l'Afnic a initié une consultation publique ayant pour objet **la mise en place d'un dispositif fédéré de vérification des données titulaires** de noms de domaine en .fr et ultramarins (.re, .pm, .tf, .wf et .yt).

L'objectif de ce dispositif incitatif est d'encourager la remontée des **informations de joignabilité et d'éligibilité** vers le Registre pour chaque contact titulaire dans le délai d'un mois suivant sa création, et permettre ainsi de :

- Consolider les démarches de vérification portées par les bureaux d'enregistrement et par l'Office
- Améliorer la qualité des données de titulaires vérifiées
- Améliorer la visibilité sur le nombre de titulaires du .fr ayant fait l'objet d'une vérification

Synthèse des réponses :

Nous avons reçu neuf contributions à la consultation.

La nature des répondants est mixte : bureaux d'enregistrement, utilisateurs et cabinets en propriété intellectuelle.

Nous les remercions pour leur participation et la complémentarité de leurs propositions.

Les réponses reçues confirment que la mise en place d'un dispositif fédéré de vérification des données titulaires présente un intérêt dans la lutte contre les abus, même si certaines

inquiétudes ont été formulées concernant la complexité du processus et les délais évoqués.

Les autres réponses dans leur ensemble révèlent un souhait renforcé de collaboration entre l'Afnic et les bureaux d'enregistrement dans le but de maintenir des données dans la base Whois exactes et complètes et d'en assurer l'intégrité. Un modèle fédéré, de confiance, semble être un modèle d'intérêt.

État des lieux :

Tags de joignabilité et d'éligibilité :

- Au 1^{er} mars 2024, dans la zone FR

Sur un total de 3 338 352 contacts titulaires enregistrés :

- **221 374 ont un tag de joignabilité**
- 389 986 ont un tag d'éligibilité
- Au 1^{er} mars 2024, dans la zone UM
(*Toutes extensions confondues*)

Sur un total de 45 603 contacts titulaires enregistrés :

- 3 676 ont un tag de joignabilité
- 4 190 ont un tag d'éligibilité

Focus sur les tags de joignabilité et leur « ReachSource »

- Au 1^{er} mars 2024, dans la zone FR

Sur les 221 374 tags de joignabilité :

- **162 418 ont été apposés par les BE**
- 59 316 ont été apposés par l'Afnic

Au 1^{er} mars 2024, dans la zone UM

(Toutes extensions confondues)

Sur un total de 3 676 tags de joignabilité :

- **3 263 ont été apposés par les BE**
- 413 ont apposés par l'Afnic

Évolution des vérifications de joignabilité à l'initiative des BE

FR : Évolution du nombre de tags de joignabilité par les BE (depuis 2021)

Le dispositif fédéré de vérification des données des contacts titulaires est effectif **depuis le 1^{er} janvier 2024**.

Nous notons depuis **une augmentation significative** des remontées des données de joignabilité par les BE.

- Janvier 2023 : 2 575 / Janvier 2024 : 12 187 soit une évolution de 373%
- Février 2023 : 4 133 / Février 2024 : 20 672 soit une évolution de 400%

UM : Évolution du nombre de tags de joignabilité par les BE (depuis 2021)

Le dispositif fédéré de vérification des données des contacts titulaires est effectif **depuis le 1^{er} janvier 2024**.

Nous notons depuis **une augmentation significative** des remontées des données de joignabilité.

- Janvier 2023 : 34 / Janvier 2024 : 194 soit une évolution de 470%
- Février 2023 : 50 / Février 2024 : 178 soit une évolution de 256%

Focus sur les 2 derniers mois

Nombre de tags de joignabilité par les BE sur les créations 2024

Pour rappel, la remontée des informations vers le Registre pour chaque contact titulaire **dans le délai d'un mois** suivant sa création est demandée

Sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 1^{er} mars 2024 :

144 525 nic-handles ont été créés dans la **zone FR**.

- **16 103 ont fait l'objet d'un tag de joignabilité, soit 11,1 %.**

15 182 ont été taggués le jour-même.

Sur l'ensemble des contrôles, le délai moyen entre la création et le contrôle est de **1,3 jours**.

1984 nic-handles ont été créés dans la **zone UM** (*toutes extensions confondues*).

- **292 ont fait l'objet d'un tag de joignabilité, soit 14,7 %.**

233 ont été taggués le jour-même.

Sur l'ensemble des contrôles, le délai moyen entre la création et le contrôle est de **2,8 jours**.

Vérifications de joignabilité par les BE sur les créations antérieures à 2024

Nous notons que des Bureaux d'enregistrement ont profité de la mise en place du dispositif fédéré pour remonter des tags de joignabilité sur des créations antérieures au 1^{er} janvier 2024.

Depuis le 1^{er} janvier 2024 :

- 32 859 vérifications de joignabilité remontés pour la **zone FR** dont **16 756** pour des créations antérieures au 1^{er} janvier 2024, soit **51 %**.
- 372 vérifications de joignabilité ont été remontées pour la **zone UM** (*toutes extensions confondues*) dont **80** pour des créations antérieures au 1^{er} janvier 2024, soit **21,5 %**.

Conclusion

Bilan : des + et des progrès encore à réaliser

Depuis le 1^{er} janvier 2024 et la mise en place du dispositif fédéré, nous observons que :

- Le nombre global de tag de joignabilité des contacts titulaires a fortement augmenté, en moyenne + 375 %
- Les Bureaux d'enregistrement ayant remonté l'information de joignabilité ont respecté le délai d'un mois **(et largement)** suivant la création pour la remontée des informations vers le Registre.
- Des bureaux d'enregistrement valorisent également les contacts titulaires créés avant 2024.

Les tags restent cependant en nombre insuffisant dans la base de Registre.

En effet, **moins de 12 % des contacts titulaires créés depuis le 1er janvier 2024** ont bénéficié de la remontée d'information « Eligstatus » via l'utilisation du protocole EPP (disponibles également à travers les webservices et les API mis en place par l'Afnic).

Tous mobilisés

Rappelons que suite à la Consultation publique et à vos inquiétudes exprimées, nous avons dans un premier temps mis l'accent sur l'importance de la remontée des informations de joignabilité.

Nous demandons ainsi à l'ensemble de nos bureaux d'enregistrement de continuer à remonter les statuts de joignabilité des titulaires ayant enregistré un nom de domaine, dans le mois suivant cet enregistrement.

Et pour rappel, concernant la vérification de l'éligibilité, le dispositif mis en place demande aux bureaux d'enregistrement de faire remonter le statut d'éligibilité dans 100% des cas où il aurait procédé à une vérification.

Les échanges et questions-réponses entre les membres et l'Afnic ont permis d'éclaircir les points suivants :

Pierre Bonis fait remarquer que ces premiers chiffres sont très encourageants et il remercie les bureaux d'enregistrement pour leur implication dans la remontée des informations de joignabilité au Registre.

Benoît Ampeau, Directeur des Partenariats et de l'Innovation souligne que l'Afnic souhaite capitaliser sur les procédures déjà existantes et mises en œuvre par les bureaux d'enregistrement.

A également été remonté par un bureau d'enregistrement que l'ICANN, pour les gTLDs (<https://www.icann.org/resources/pages/registrars/consensus-policies/drpf-en>), demande aux bureaux d'enregistrement une communication annuelle vers les titulaires pour qu'ils vérifient que leurs données d'enregistrement sont correctes (et y apporter les corrections nécessaires le cas échéant). Ainsi, si le titulaire possède également un nom de domaine en .fr, l'Afnic bénéficie de la remontée d'information réalisée par le titulaire.

4.2. Sanctions graduées des bureaux d'enregistrement ne respectant leurs engagements de lutte contre les abus

Suivi de la mise en œuvre du projet

Un engagement de la Convention État / Afnic

Paragraphe 9 : Lutte contre les abus (page 8)

L'Office d'enregistrement s'engage à mettre en place, après consultation de ses instances associatives, les modalités de sanctions graduées à l'endroit des bureaux d'enregistrement qui ne seraient pas assez réactifs dans les réponses aux demandes légitimes des autorités publiques, dont le pourcentage d'enregistrements portant des abus techniques serait important, ou qui n'agiraient pas suffisamment suite aux signalements d'abus techniques (...).

Résultats des travaux de conception : les indicateurs de contrôle

- **Seuil : 0,24% – Un indicateur clé, le taux d’abus dans le portefeuille des bureaux d’enregistrement :**

Le taux et la liste des abus détectés seront fournis chaque mois aux bureaux d’enregistrement pour leur permettre de lutter contre les abus.

- **Signalements et manquements répétés – des indicateurs sur les actions prises par les bureaux d’enregistrement :**

–Évaluation de la réactivité dans les réponses aux demandes légitimes des autorités publiques : seuil de déclenchement = un signalement par une autorité publique dans le mois

–Évaluation de la réactivité suite aux signalements d’abus techniques par l’Afnic : les abus signalés doivent être pris en charge et des rapports de traitement envoyés à l’Afnic. Des manquements répétés dans la prise en charge déclencheront la procédure

- **Faisceau d’indices – Des indicateurs complémentaires constitutifs d’un faisceau d’indices :**

> Indicateurs sur la fiabilité des données d’enregistrement liées aux noms de domaine du bureau d’enregistrement : jeu d’indicateurs sur les procédures de justifications aboutissant à des suppressions de noms de domaine

> Indicateurs sur les litiges sur les noms de domaine du bureau d’enregistrement (PARL) aboutissant à des suppressions ou transmissions forcées

> Indicateurs sur les signalements, injonctions numériques et usurpations d’identité

Résultats des travaux de conception : les sanctions graduées

- **72h pour plan d’actions – Phase de remédiation :** si un seuil d’indicateur est dépassé et/ou une anomalie constatée, le BE est contacté par l’Afnic. Il dispose alors de 72h pour prendre l’engagement d’une résolution des manquements constatés et

soumettre un plan d'actions n'excédant pas une semaine pour le traitement des noms de domaine portant des abus et n'excédant pas deux mois pour un retour sous le seuil dépassé (taux d'abus dans le portefeuille).

- **1 mois pour régulariser – Phase de notification du manquement et application des sanctions financières** : le bureau d'enregistrement est notifié des manquements constatés et mis en demeure de régulariser la situation sous un délai d'un mois. Pendant cette phase, chaque procédure de justification que l'Afnic devra lancer sur le portefeuille du BE lui sera facturée au tarif de 100€.

L'Afnic rendra publique l'information selon laquelle le bureau d'enregistrement a été mis en demeure suite à des manquements dans la gestion des abus. En cas de régularisation dans les délais, celle-ci sera à son tour rendue publique.

- **1 mois max pour régulariser – Phase de suspension provisoire des opérations du bureau d'enregistrement** : l'Afnic procède à la suspension provisoire des opérations (blocage du compte) du bureau d'enregistrement, pour une période maximale d'un mois. Le compte n'est débloqué qu'à la mise en conformité de la gestion des abus par le bureau d'enregistrement.

- **15 jours de préavis – Phase de résiliation du contrat d'enregistrement et de désaccréditation** : La résiliation du contrat d'enregistrement est notifiée au bureau d'enregistrement avec 15 jours de préavis. L'Afnic publie l'information de désaccréditation du BE ; le retrait de l'annuaire des BE est effectif dès le début du préavis.

Suite à une résiliation de contrat, aucune nouvelle accréditation n'est possible pour le BE pendant une durée de 3 ans.

En cas de manquements répétés, i.e si l'Afnic a suspendu à 3 reprises les opérations du compte du bureau d'enregistrement sur une durée de 2 ans, l'Afnic procède à la résiliation du contrat d'enregistrement.

Les documents de sanctions graduées

Le référentiel des bonnes pratiques de gestion des abus :

- Description des indicateurs de contrôle et de leurs seuils ou utilisation en faisceaux d'indices pour qualifier les manquements dans le traitement des abus
- Description d'actions de traitement des abus attendues
- Description de la procédure d'application des sanctions graduées

Le contrat d'enregistrement des bureaux d'enregistrement accrédités :

- Mise à jour du contrat d'enregistrement pour 2024 avec introduction de la notion de sanctions graduées et de sanctions financières

Mise en œuvre du projet : les premiers jalons français

- **1^{er} janvier 2024** – Entrée en application
- **18 janvier 2024** – Envoi test sur les données de décembre
- **23 janvier 2024** – Echanges en Registrar Day
- **5 février 2024** – Envoi du 1^{er} rapport sur des données de janvier 2024
- **A partir du 5 février 2024** – Recueil du retour des BE
- **5 mars 2024** – Envoi du 2^{ème} rapport sur les données de février 2024

Les rapports mensuels :

Envoyés sous forme d'emails contenant des pièces jointes pour chaque TLD dans lequel des abus sont rapportés (.fr, .pm, .re, .tf, .wf, .yt)

Les pièces jointes sont des fichiers au format CSV contenant la liste des noms de domaine rapportés comme porteurs d'abus sur les listes agrégées par le prestataire CleanDNS.

Pour chaque nom de domaine listé, la catégorie d'abus est identifiée.

L'email contient également le taux d'abus calculé par TLD dans le portefeuille du BE concerné.

Les principaux retours faits par les bureaux d'enregistrement

- Des premiers rapports d'actions reçus
- La problématique des spams

- Souhait d'un retraitement des données par l'Afnic pour isoler les spams issus de campagnes promotionnelles et ne pas les comptabiliser dans le taux d'abus
- La complétude des informations fournies avec la liste des noms de domaine
- Éléments complémentaires permettant de mieux qualifier l'abus et le contexte dans lequel le nom de domaine a été signalé
- Preuves de l'utilisation abusive d'un nom de domaine
- URLs et captures d'écran pour les cas de phishing
- Quelles actions et quels délais ?

La suite ?

- Les rapports reçus sont globalement bons et suffisants

Par exemple : retours sur les analyses faites de la liste reçue, déclarations d'actions engagées, déclarations de clôture de dossiers.

- A propos du nombre important de spams détectés

Nous réfléchissons à une meilleure qualification des spams pour distinguer les spams porteurs d'abus des campagnes d'emails promotionnels

Réflexion nécessaire au niveau de notre communauté pour comprendre l'impact des spams sur nos performances en termes d'abus vs des pays comme le Danemark, la Belgique ou les Pays-Bas.

- La complétude des informations fournies avec la liste des noms de domaine

Discussions en cours avec Clean DNS pour identifier les informations complémentaires pouvant être fournies avec les listes mensuelles

- Quelles actions et quels délais ?

L'envoi mensuel de listes correspond à du rapport d'abus tandis que le fait de rester sous le seuil fixé pour le taux d'abus est de la conformité.

Il appartient aux BE de mettre en œuvre les actions qu'ils jugent adéquates pour maintenir leur taux d'abus sous les limites

Les échanges et questions-réponses entre les membres et l'Afnic ont permis d'éclaircir les points suivants :

A partir du 5 avril 2024, les contrats signés par les registres gTLD et les bureaux d'enregistrement avec l'ICANN seront amendés pour renforcer les dispositifs de lutte contre les abus.

Il a été demandé s'il existait un lien entre le service Abuse Report proposé par l'Afnic pour les gTLD et les rapports envoyés chaque mois aux BE du .fr dans le cadre du dispositif des sanctions graduées, rapports réalisés à partir des bases de données agrégées par Clean DNS.

L'Afnic a confirmé qu'il s'agissait de deux services distincts.

Certains membres (BE) souhaitent que les rapports mensuels des sanctions graduées fournissent plus d'informations. Sur ce point, l'Afnic indique qu'elle réfléchit à des pistes pour enrichir les données mais elle rappelle que chaque bureau d'enregistrement doit compléter les informations qu'il reçoit dès lors que des abus sont détectés sur les noms de domaine dont il a la responsabilité.

4.3. Lancement du GTT Abus

Lancement du 1^{er} GTT (Groupe de Travail Thématique) : sur les ABUS

Contexte :

Demande des membres lors du dernier CCUBE de pouvoir échanger et travailler de façon plus régulière sur ce sujet de fond

Fonctionnement différent du GTO qui travaille sur un sujet / service / produit entre 2 CCUBE et dont le résultat est soumis à concertation

Le GTT a une thématique volontairement large, les membres et animateurs Afnic peuvent choisir entre eux de travailler sur un sujet précis dans la thématique sur une période

Le GTT doit aussi permettre de partager de la veille sur ce sujet de façon simple (renvoi de lien par exemple)

Ce premier GTT rentre dans la feuille de route de renouvellement de la promesse associative.

Il pourra être suivi par d'autres GTT sur sollicitation des membres et/ou de l'Afnic avec discussion en CCUBE du périmètre.

Le périmètre

Les « Abus » ça couvre beaucoup de choses : des usages, de l'identification, de la prédiction, des moyens d'actions, des attentes... qui ne sont pas les mêmes pour l'Afnic et ses différentes membres BE et Utilisateurs (CPI, titulaires, ...)

C'est aussi prendre en compte / expliquer au-delà des acteurs des noms de domaine (grand public, autorités, ...)

La première réunion ou les premiers échanges du GTT devront servir à définir les sujets de travail du GTT dans les prochains mois (patterns dans les ndd ou dans les données titulaires, cas d'usages, ...)

Animation du GTT : Marianne Georgelin (DJ), Support en fonction des sujets : Benoit Ampeau (ou collaborateur DPI) et Emilie Turbat (ou collaborateur DMC)

Appel à participation des membres* au GTT Abus en séance aujourd'hui et par mail dès la semaine prochaine

Pierre Bonis rappelle que deux thématiques ont été évoqués au dernier comité de concertation concernant les patterns dans les données titulaires et également l'identification des cas pratiques de désignation des noms de domaine abusifs pour lesquels l'Afnic a du mal à récupérer des informations.

5. Sujets remontés par les membres à travers leurs représentants

5.1. Liste des termes soumis à examen préalable

Le sujet de la liste des termes soumis à examen préalable a déjà été évoqué plusieurs fois par le passé. Pour rappel, L'Afnic a élaboré une liste de noms de domaine dont l'enregistrement est soumis à examen préalable, avant l'établissement du cadre légal et réglementaire régissant le .fr et les extensions ultra-marines gérées par l'Afnic.

Ces termes sont regroupés dans plusieurs catégories comme par ex. les crimes, infractions, noms de pays, professions réglementées etc. mais aussi les noms des communes françaises.

Il ne sont pas interdits à l'enregistrement mais les personnes qui souhaitent les enregistrer doivent dans un premier temps adresser une demande motivée à l'Afnic et s'assurer que le nom de domaine :

- n'est pas susceptible de porter atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ou à des droits garantis par la Constitution ou la loi;
- n'est pas susceptible de porter atteinte à des droits de propriété intellectuelle ou de la personnalité ou n'est pas identique ou apparenté au nom de la République Française ou d'une collectivité territoriale (...) sauf s'il justifie d'un intérêt légitime et agit de bonne foi

La position de l'Afnic vis-à-vis de cette liste est assez partagée car l'idée n'est pas d'ajouter de nouveaux mots mais pas non plus de la supprimer car elle fonctionne plutôt bien.

Marianne Georgelin, Directrice Juridique et Politiques de Registre, précise que l'Afnic ne valide qu'un nom de domaine mais jamais le contenu qui pourrait y être associé.

Il a été demandé si le refus d'attribution d'un nom de domaine pouvait être un motif pour saisir le juge ? La réponse est *Oui*, si l'Afnic refuse l'attribution du nom de domaine, le demandeur peut faire appel de cette décision en saisissant le Tribunal administratif.

Il a également été demandé quel était le nombre de demandes par an pour des termes soumis à examen préalable ? Cela est régulier et concerne principalement les noms des communes.

Pierre Bonis précise qu'il s'agit d'un sujet intéressant et interroge les membres sur leur intérêt qu'il soit évoqué en comité de concertation. Six membres répondent positivement à cette proposition. Les autres membres pensent qu'il est important d'en parler mais pas nécessairement d'en faire un sujet de concertation.

6. Présentation des points soumis à la concertation des membres

6.1. Modalités de financement des 11% d'intérêt général au-delà du montant réservé à la fondation et aux actions avec le Collège International

6.1.1. Présentation par l'Afnic

11% du chiffre d'affaires du .fr, qui représente environ 1,9 million d'euros, est investi pour des missions d'intérêt général, cet un engagement pris dans le cadre de la convention Etat-Afnic.

L'Afnic s'engage à garantir un versement de minimum 1,3 million d'euros à la Fondation Afnic pour la solidarité numérique.

D'autres actions de l'Afnic rentrent dans ces dépenses dépense d'intérêt général au tour des thématiques de transition numérique comme les dispositifs gratuits de formation/accompagnement au numérique (*Foliweb*) qui représente environ 200 000€ par an

A l'inverse les accompagnements-actions *Tous En Ligne Maintenant* sont des dispositifs en partie financés par la BPI France, dans le cadre du plan de relance de l'Etat.

En 2023, l'Afnic a également verser une participation à l'IETF (organisme qui relève de l'intérêt général et qui cherche à diversifier ses financements) et qui représente 20 000€.

Les dépenses liées au Collège International d'une part avec les formations et l'organisation des Journées du Collège International mais d'autre part, à travers le projet *Coalition Digital for Africa* pèsent pour environ 150 000€ par an dans les dépenses d'intérêt général.

Et enfin, il faut également prendre en compte le nombre de jours hommes affectés à la formation et au transfert de compétences.

Pierre Bonis interroge les membres pour savoir s'il y'a des champs d'activité non cités dans lesquels l'Afnic pourrait investir ou des thématiques qu'ils souhaiteraient aborder.

6.1.2. Restitution des comités utilisateurs et bureaux d'enregistrement

NDLR : il est précisé à toutes fins utiles que comme cela a été proposé dans le cadre du renouvellement de la promesse associative, les présidents des comités avaient 15 jours pour renvoyer les avis des comités par mail à l'Afnic, au lieu de les donner en séance comme c'était le cas précédemment. Cette nouvelle disposition a pour conséquence que l'Afnic n'a pas pu répondre en séance à certaines questions ou remarques des membres.

Utilisateurs

Parmi les initiatives proposées par le Comité de concertation Utilisateurs se dégagent :

- Une action ciblée vers le public étudiants / jeunes avec des moyens supplémentaires dans cette direction. Certains proposent d'offrir des voyages pour permettre aux étudiants de participer aux réunions internationales de la gouvernance de l'internet.
 - La délivrance de bourses Afnic pour les étudiants de l'internet
 - La mise au point de chaires d'enseignement et de recherche autour de l'internet.
- Certains proposent que ces chaires soient mises au point en association avec Inria.

D'autres proposent que ces chaires soient orientées vers la défense des AOP, AOC, la défense en ligne.

- Une participation de l'Afnic au W3C
- Une prise en compte du nom de domaine dans la mise au point d'une identité numérique
- Une action de sensibilisation en direction des élus (politiques) pour une meilleure connaissance des enjeux de l'internet

Bureaux d'enregistrement

Les Bureaux d'enregistrement n'ont pas eu le temps d'aborder la thématique intérêt général lors des comités séparés.

6.2. Plan d'action 2024 du renouvellement de la promesse associative

6.2.1. Présentation par l'Afnic

Faire évoluer les événements associatifs

Évènement en province – au moins 1 par an

Raccroché à un événement de l'écosystème « internet » en province ou hébergé par un de nos membres

-> **pour 2024** : date et lieu en cours d'identification au T4

Créer des échanges sur des sujets d'actualité / de société en présentiel ou hybride ou webinaire – au moins 1 par an

Comité de concertation extraordinaire, réunion thématique ou à destination d'un public plus ciblé (ayant-droits, DSI, monde académique)

-> pour 2024 :

- 1 CCEXTRA spécial NIS 2
- 1 réunion thématisée pour chaque cible prioritaire (ayant-droits, DSI, monde académique)

Continuer de faire évoluer les CCUBE

- Alléger l'agenda (commencer plus tard) pour favoriser le présentiel en permettant aux membres de faire l'AR dans la journée
- Ne pas imposer systématiquement le rendu d'un avis en séance pour permettre aux présidents de pouvoir consulter les membres au-delà des seuls présents à la réunion

-> rendu d'avis par les présidents sous 2 semaines

- Inclure des sujets proposés par les membres à l'ODJ
- Construisons ensemble la feuille de route des prochains CCUBE, ça démarre aujourd'hui

Webinaires membres

- Tendances du marché des NDD et CR des instances internationales de gouvernance maintenus en format webinaires (ou hybride) permettant à tous les membres de les suivre (BE, Utilisateurs et CI)
- D'autres webinaires thématiques possibles (RSE, ...)

Renforcer les liens de coopération entre les membres et les équipes

Renforcer les liens de coopération entre les membres de l'association et les équipes de l'Afnic.

-> pour 2024 :

- 2 demi-journées portes ouvertes dans les locaux de l'Afnic (partiellement accessible en ligne) permettant de présenter aux membres les métiers des différentes directions de l'Afnic (dates à fixer en mai et fin septembre)

- Au minimum 12 participations de salariés de l'Afnic (transfert d'expertise, tables-rondes, interview pour communication interne, ...) pour nos membres

Créer des groupes de travail / de discussion thématiques (pas ponctuels comme les GTO)

GTT (Groupe de Travail Thématique)

- Animés et modérés par un personnel de l'Afnic dédié
- Partage de veille
- Feuille de route et travaux décidés au sein du GTT
- Possibilité pour les membres de faire participer au GTT une autre personne plus « spécialisée » que celle présente au CCUBE

-> pour 2024 : lancement du GTT Abus -> Appel à participation lancé ce jour.

Mettre en avant les membres et leurs expertises

Proposer aux membres des prises de parole pour leurs expertises lors de réunions organisées par l'Afnic

- L'Afnic sollicitera les membres en amont

Faire intervenir les membres pour leurs expertises lors de réunions coorganisées par l'Afnic

- L'Afnic sollicitera les membres en amont selon les thématiques identifiées (exemple FGI France)

Proposer aux membres de « co-écrire » des papiers avec l'Afnic

Offres de services / remises tarifaires

Remise tarifaire sur les formations Afnic

- Personne physique : une formation pour une personne à -50%
- Personne morale : une formation pour deux personnes maximums à -50%

- Limitée à une fois par an par membre

Location de nos salles de formation et de réunion

- Location à titre gratuit selon disponibilités, et hors prestations commerciales.
- Uniquement les prestations annexes à régler : ex traiteur, sonorisation, ...
- Pour les demandes d'accès aux salles de formation en vue d'une prestation commerciale, remise de 10% pour les membres

Remise sur l'adhésion pour cooptation nouveaux membres

→ Pour 2024 et 2025 :

- 3 « recrutements » parmi les cibles prioritaires (monde académique, DSI, ayant-droits) entraînent la gratuité de l'adhésion en N+1.

Pour le Collège International en particulier

Renforcer le financement des projets collectifs de nos homologues membres

→ Pour 2024

- Des partenaires bailleurs (OIF, AFD, PNUD, ...) participent aux journées du CI et annoncent des financements sur certaines actions

Faire circuler l'information / animer la communauté – Feuille de route 2025

Créer de nouveaux GTT

- Selon demandes des membres ou sur proposition de l'Afnic
- La thématique d'un GTT, son périmètre ainsi que le responsable Afnic de l'animation sont partagés en CCUBE avant lancement

Créer un forum de discussion

- Pour faciliter les échanges avec l'Afnic et entre les membres

- Avec la possibilité de créer des groupes thématiques pour les GTT
- Pré-cahier des charges en 2024 pour proposition aux membres en 2025

Communiquer – Refonte de la page adhérer et plaquette

Communiquer et promouvoir l'association – Les membres sont nos meilleurs ambassadeurs

Faire une vidéo de témoignages de membres pour donner envie

→ pour 2024 :

- Faire une petite vidéo de quelques membres format court (idem teasing JCSA) : pourquoi être membre de l'Afnic, ce que ça apporte, le sens...
- Elle sera mise sur la page adhérer du site et pourra être utilisée lors d'évènements

Créer un Kit facile et pratique pour les membres ambassadeurs

- Email, plaquette, discours pour permettre aux membres qui le souhaitent de recruter de nouveaux membres et faire la « promotion » de l'association

Mieux accueillir nos membres – Création d'un document d'onboarding

Pour mieux accueillir les membres futurs mais aussi les actuels qui peuvent avoir l'impression de manquer d'infos :

- Personnifier la vie asso et les relations entre membres, entre les membres et le staff, ...
- 1 mot du président, du directeur général
- L'identification des contacts utiles (la responsable de la gouvernance associative, la communication, leurs représentants élus ...)
- Des photos des personnes, des évènements
- Des liens vers toutes les ressources utiles
- ...

L'Afnic aura besoin de ses membres pour finaliser ce document

Recruter de nouveaux membres

- Les tarifs d'adhésion ne changent pas
- Nous avons actuellement des membres « actifs » et des membres par « soutien » à ce que fait l'Afnic, ce qu'elle représente.
- **Nous voulons avoir aussi des nouveaux membres**

Les cibles de recrutement prioritaires validées par le Conseil d'administration sont :

- Monde académique
- Professionnels DSI
- Représentants des ayants-droit

Cette liste n'est pas limitative, l'association accueillera aussi d'autres catégories de membres : BE, professionnels d'internet, entreprises, utilisateurs, association ou fédérations, collège international ...

Ces actions sont pour vous, nous avons besoin de vous pour les réaliser !

- Evènement en province → **Envie d'accueillir l'Afnic et ses membres en 2024 ou 2025, dites-le-nous !**
- Créer des échanges sur des sujets d'actualité / de société → **Partagez vos idées de thématiques pour ces réunions !**
- Renforcer les liens de coopération entre les membres et les équipes par la participation de salariés de l'Afnic (transfert d'expertise, tables-rondes, interview, ...) pour nos membres → **Faites nous part de vos besoins, vos envies !**
- GTT (Groupe de Travail Thématique) → **Quels autres GTT voudriez-vous voir lancer ?**
- « Co-écrire » des papiers avec l'Afnic → **Faites nous part de vos idées, vos envies !**
- Location de nos salles de formation et de réunion → **Sollicitez-nous !**
- Créer un forum de discussion → **Des exemples de forum de discussion que vous utilisez et appréciez ?**
- Faire une vidéo témoignages de membres pour donner envie → **Envie de participer ?**

- Création d'un document d'onboarding → **Des indispensables à inclure ? Vous êtes volontaire pour participer à une réunion de création puis de finalisation ?**

6.2.2. Restitution des comités utilisateurs et bureaux d'enregistrement

NDLR : il est précisé à toutes fins utiles que comme cela a été proposé dans le cadre du renouvellement de la promesse associative, les présidents des comités avaient 15 jours pour renvoyer les avis des comités par mail à l'Afnic, au lieu de les donner en séance comme c'était le cas précédemment. Cette nouvelle disposition a pour conséquence que l'Afnic n'a pas pu répondre en séance à certaines questions ou remarques des membres.

Utilisateurs

Le comité de concertation des utilisateurs a salué l'initiative de renouvellement de promesse associative proposée par l'Afnic. Il a considéré qu'il fallait parmi les mesures envisagées, dégager des priorités. Le comité utilisateurs a aussi émis le vœu d'être mieux informé des suites réservées aux différents appels à projet de l'Afnic.

Parmi les priorités souhaitées par le comité utilisateurs, se dégagent :

- La mise au point d'un document d'onboarding pour distribution à de futurs membres potentiels
- Une action ciblée en direction des jeunes, en association avec les bureaux des élèves des différentes écoles ou universités. Certains ont souhaité la mise au point de bourses d'études de l'AFNIC pour les étudiants ou le développement de contrats courts, d'alternance, en direction de ce public.
- Un événement annuel en province, à cibler sur les gros hubs internet (Marseille par exemple). Cet événement pourrait être adossé ou couplé avec d'autres événements locaux intéressants les mêmes catégories d'entreprises, sur deux jours par exemple.

- Un événement sous la forme d'une visioconférence rassemblant plusieurs hubs régionaux qui seraient réunis en présentiel dans chacune des grandes villes et pourraient s'exprimer sous la forme de tables rondes locales à tour de rôle.
- La mise au point de réunion de restitution des rencontres de l'ICANN associant tous les participants, au-delà des seuls salariés de l'Afnic. Ce besoin de retour commenté est soutenu par plusieurs membres du comité. Plus largement la nécessité d'un groupe de travail sur la gouvernance internet.
- Une action ciblée en direction de la compagnie nationale des conseils en propriété industrielle (CNCPI) pour mieux faire connaître l'Afnic auprès de cette catégorie de professionnels
- Une vigilance pour une meilleure documentation, simple et plus complète, des différents groupes de travail de l'Afnic, avec des comptes rendus diffusés systématiquement
- La nécessité d'un bilan sur ce qui est déjà fait en matière de promesse associative
- Une précaution sur des actions qui seraient trop consommatrices de temps pour les membres (vidéos à enregistrer, articles à rédiger)

Bureaux d'enregistrement

Le comité bureaux d'enregistrement a fait les remarques suivantes concernant le renouvellement de la promesse associative :

Évènement en province :

- Est-ce qu'il y a une prise en charge totale ou partielle des frais (train + hôtel) ?
- Est-ce qu'il serait possible d'avoir une répartition des Bureaux d'enregistrement et Utilisateurs pour voir quel serait le meilleur lieu ?
- Il faudra dans tous les cas continuer d'assurer du distanciel

Échanges sur des sujets d'actualité :

- Prévoir de faire un appel à sujets + planification (uniquement niveau des BE) sans les coller aux Comités de Concertation

Évolution des CCUBE :

- Obtention de la documentation complète en amont (pour ne pas découvrir les documents durant le CCUBE) : densifier les documents pour avoir des interventions plus light en CC et plus d'échanges en réunion
- Prévoir un "vade mecum" des termes dans les documents envoyés
- Respect du timing et prévoir des temps pour les échanges (timekeeper)
- Peut-être réduire certaines parties (compte rendu d'activité etc ...) et en cas de besoin les personnes peuvent poser des questions si nécessitées d'avoir plus de précisions

Webinaires membres :

- Prévoir des sujets plus technique (par Régis Massé ou Stéphane Bortzmeyer par exemple)

Journée Porte ouverte afin de toucher les cibles :

- Veiller au nombre d'évènements au total
- Plus orienter ces journées vers des utilisateurs que des bureaux d'enregistrement
- Par exemple : INPI / Ecoles / Association dans la PI (réunion APRAM ..) / communauté CyberSécurité

GTT :

- Essayer de faire venir des intervenants de service "abuse" de gros registrars, des gens de l'INPI, personnes en charge de la sécurité des sites du gouvernement ...

D'autres sujets ont été discutés par les bureaux d'enregistrement et font l'objet de remontées sous forme d'idées de services que l'Afnic pourrait proposer en fonction notamment de l'historique de données que l'Afnic possède par exemple autour des Requêtes DNS, Historique de Whois, Reverse Whois, FRProtect concernant le typosquatting

mais selon d'autres conditions. Le comité s'est dit à la disposition de l'Afnic pour expliciter ces propositions envoyées par e-mail comme le reste des avis.

7. Prochains rendez-vous

Mercredi 3 avril 2024 de 14h00 à 15h15 – Webinaire animé par Lucien Castex

Compte-rendu des instances internationales

Jeudi 25 avril 2024 de 16h00 à 17h15 – Webinaire animé par Loic Damilaville

Les tendances du marché des noms de domaine

Fin avril début mai 2024 – Webinaire

Présentation des candidats aux membres U et BE

Mardi 4 juin 2024 matin

Assemblée générale ordinaire – Campus Cyber

Jeudi 26 septembre 2024 matin

Rencontres juridiques – Locaux Afnic à Guyancourt

Vendredi 4 octobre 2024

Journées annuelles du Conseil scientifique Afnic (JCSA)

Vendredi 4 octobre 2024 soirée

Dîner annuel de l'Afnic

Mardi 15 octobre 2024

Comités de concertation Utilisateurs et Bureaux d'enregistrement, *suivi d'un cocktail avec les membres du Collège international* – Hybride et locaux Afnic à Guyancourt

Mercredi 16 et jeudi 17 octobre 2024

Journées annuelles du Collège international – Locaux Afnic à Guyancourt

Jeudi 17 octobre après-midi – Webinaire (+ présentiel à l'Afnic) animé par Loic Damilaville

Les tendances du marché des noms de domaine

Lundi 25 novembre après-midi – Webinaire animé par Lucien Castex

Compte-rendu des instances internationales

Pierre Bonis remercie l'ensemble des membres présents sur place et en ligne pour leur participation.